

Table des matières

| | | |
|----|--|----|
| 1 | LA GAZETTE DU LABORATOIRE – 26/06/2018 – en p-jointe..... | 1 |
| 2 | Présidence du Medef : trois grandes figures du patronat se rangent derrière Roux de Bézieux..... | 2 |
| 3 | Réforme du Code du travail : les indemnités de licenciement, mesure la plus connue des PME..... | 3 |
| 4 | Comité social et économique : les PME traînent les pieds..... | 5 |
| 5 | Prélèvement à la source : les petits patrons sous tension..... | 6 |
| 6 | Impôts : les vrais chiffres de l'« exit tax »..... | 8 |
| 7 | Outre-mer : le gouvernement dépoussière les aides économiques..... | 9 |
| 8 | SNCF: la CGT et Sud Rail poursuivent la grève début juillet..... | 10 |
| 9 | Les candidats pour remplacer Autolib' se bousculent au portillon..... | 12 |
| 10 | Les soldes d'été débutent dans un climat morose..... | 14 |
| 11 | Les médecins prescrivent toujours plus d'arrêts de travail..... | 16 |
| 12 | Cohésion sociale: service minimum..... | 17 |
| 13 | Européennes : les partis politiques déstabilisés, Macron aussi..... | 19 |
| 14 | Commerce : l'Europe se pose en championne du libre-échange..... | 20 |
| 15 | Brexit : la loi sur le retrait de l'Union européenne a été promulguée..... | 22 |

::: ILE-DE-FRANCE

1 LA GAZETTE DU LABORATOIRE – 26/06/2018 – en p-jointe

Un nouveau président pour le CIFL

Le CIFL, Comité Interprofessionnel des Fournisseurs du Laboratoire, réuni le 20 juin 2018 en Assemblée Générale, a élu son nouveau président, issu du Conseil d'Administration : Daniel WEIZMANN – Président Directeur Général de VWR France.

Le CIFL, fort de 200 sociétés adhérentes (soit plus de 90 % du marché du Laboratoire), est une Association regroupant les fabricants et distributeurs d'instrumentation, de produits et de services dédiés aux laboratoires privés et publics.

Représentatif de cette profession depuis près de 60 ans, le CIFL est un acteur-clé du Laboratoire. Ses actions sont destinées à coordonner les efforts de promotion de ce secteur, notamment avec sa manifestation phare à Paris et à Lyon : Forum LABO.

Daniel WEIZMANN est administrateur du CIFL depuis déjà 5 années et vice-président depuis 3 ans. Sa connaissance du milieu associatif et syndical est un atout pour le CIFL puisqu'il est également président de l'Union des Industries Chimiques (UIC) d'Île de France et vice-président du MEDEF IDF. La société VWR (société de distribution généraliste et de fabrication de produits chimiques) est un fournisseur leader du marché du Laboratoire en France et au niveau mondial.

LES ECHOS – 27/06/2018

2 Présidence du Medef : trois grandes figures du patronat se rangent derrière Roux de Bézieux



Denis Kessler, Maurice Lévy et Gérard Mestrallet ont choisi d'officialiser leur soutien à Geoffroy Roux de Bézieux dans la dernière ligne droite de la campagne pour la présidence du Medef.

Jusqu'au bout, les candidats à [la présidence du Medef](#) seront allés chercher [les soutiens](#) . Alors que l'élection se tient dans moins d'une semaine, le 3 juillet, trois grandes figures du monde patronal ont choisi d'officialiser leurs ralliements à [Geoffroy Roux de Bézieux](#) : Denis Kessler, ancien vice-président du Medef et [PDG](#) de Scor, Maurice Lévy, ancien président de l'Afep et président de Publicis, et Gérard Mestrallet, ancien président d'Engie.

Le soutien de Denis Kessler, en tant qu'assureur, s'explique en grande partie par le choix fait par sa fédération : la Fédération française de l'assurance, présidée par Bernard Spitz, a fait valoir son ralliement à Geoffroy Roux de Bézieux il y a déjà plusieurs semaines. Maurice Lévy, de par son secteur d'activité, la publicité, avait toutes les chances de se ranger plutôt vers un entrepreneur des services comme l'est Geoffroy Roux de Bézieux. Quant à Gérard Mestrallet, c'est davantage une question de personnes, les deux hommes se connaissant depuis longtemps.

Affiche prestigieuse

Dans les trois cas, il ne s'agit donc pas d'une surprise, mais l'affiche est prestigieuse. Ces trois grandes figures patronales, chacun avec un style différent, ont marqué le débat public et économique ces dernières années. Leur influence respective reste importante au sein du Medef. Et il n'est pas courant de voir des grands patrons s'engager publiquement, même dans une campagne qui les concerne au premier chef.

« *Le Medef a été créé il y a plus de 20 ans, c'est une organisation datée qui doit évoluer. L'Etat est prêt à rebattre les cartes, c'est une chance historique à saisir. Et Geoffroy Roux de Bézieux est le plus à même de le faire* », estime Denis Kessler qui milite pour un Medef débarrassé de ses mandats paritaires et davantage concentré sur le débat d'idées et les enjeux économiques tels que la lutte contre le protectionnisme et la défense de l'Europe.

Réconcilier les Français et l'entreprise

Pour Maurice Lévy et Gérard Mestrallet, c'est aussi l'image du Medef qui doit changer pour réconcilier l'opinion publique avec l'entreprise. « *Il y a un fossé qui s'est creusé entre les Français et l'entreprise. Pour changer cela, il faut quelqu'un qui donne un visage sympathique, ouvert et moderne au mouvement patronal. Un entrepreneur qui comprend les transformations technologiques auxquelles vont devoir faire face les entreprises et qui s'intéresse aux territoires car le Medef a eu une vision un peu trop parisienne jusque-là* », explique Gérard Mestrallet.

Lorsqu'ils tracent le portrait du futur président du Medef, ces trois grands patrons dessinent, en creux, tout ce que le mouvement n'a pas réussi à incarner pendant ces 5 dernières années : « *Le Medef doit changer d'attitude. On ne fait pas de négociation avec des coups de menton. Il faut un Medef constructif, une force progressiste qui embarque les syndicats vers plus de coopération, de projets communs* », recommande Maurice Lévy. Un nouveau visage qui sera difficile à incarner par Geoffroy Roux de Bézieux, comme par [Alexandre Saubot](#), qui sont tous les deux, quels que soient leurs programmes et leurs projets, des sortants étroitement associés à l'équipe dirigeante actuelle du Medef.

Marie Bellan

::: ÉCONOMIE

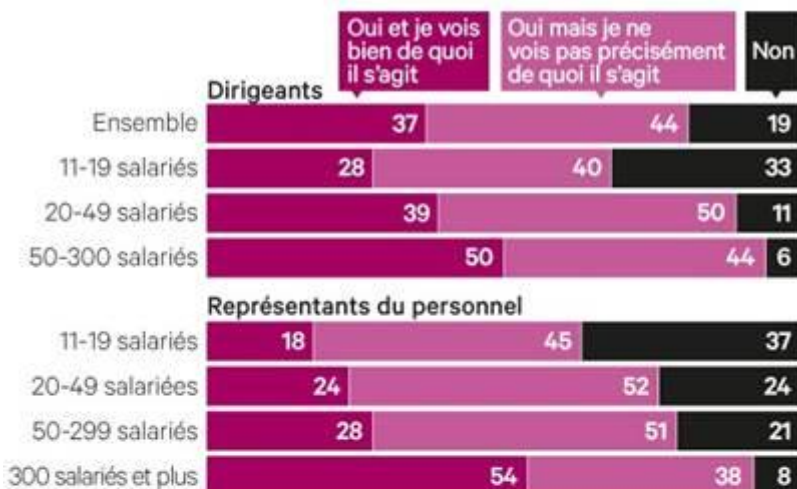
LES ECHOS – 27/06/2018

3 Réforme du Code du travail : les indemnités de licenciement, mesure la

plus connue des PME

Globalement, le contenu des ordonnances est connu, mais sa perception reste encore floue

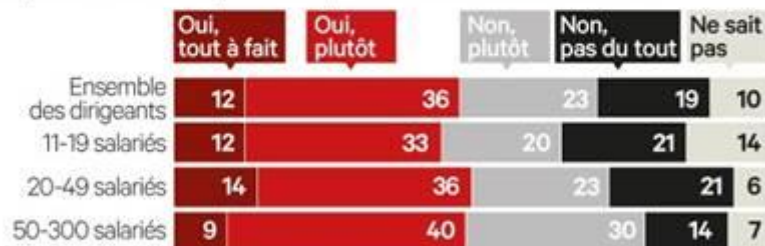
« Diriez-vous que vous connaissez le contenu des ordonnances réformant le code du travail ? » En % des répondants



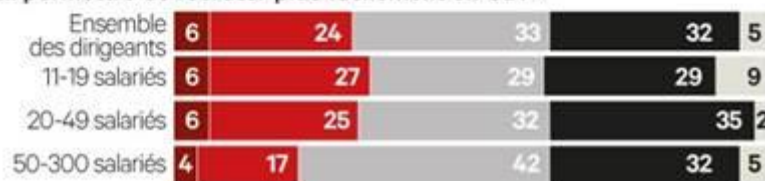
Les dirigeants anticipent un impact non négligeable des ordonnances sur l'emploi

« Ces nouvelles ordonnances travail, vont-elles... » En % des répondants

« ... permettre de simplifier les procédures de licenciement »



« ... permettre de recruter plus facilement en CDI »



« LES ÉCHOS » / SOURCE : CSA RESEARCH

Le comité d'évaluation des ordonnances a publié sa première note d'étape ce mardi. Il note que « le contenu des ordonnances est dans l'ensemble connu mais reste encore flou ».

Six mois après leur entrée en vigueur définitive, les [ordonnances réformant le Code du travail](#) sont considérées comme connues par les entreprises. C'est le constat, relativement encourageant, que dresse le comité d'évaluation des ordonnances dans sa première note d'étape, diffusée ce mardi. Le trio composé de Jean-François Pilliard, l'ancien délégué général de l'UIMM, Marcel Grignard, ancien numéro 2 de la CFDT, et Sandrine Cazes, économiste à l'OCDE, n'a pas encore pu s'appuyer sur des travaux de recherche. C'est beaucoup trop tôt. Mais il a travaillé sur les résultats d'un sondage, réalisé par CSA pour France Stratégie, ciblé sur les PME et couplé à une enquête de l'Association nationale des DRH (ANDRH) ainsi qu'à l'audition des représentants de branches professionnelles.

Gros travail d'information

Connaître ne veut cependant pas forcément dire maîtriser. Il y a manifestement encore un gros travail d'information à faire à destination des petites et moyennes entreprises en particulier. Si la moitié des employeurs de 50 à 300 salariés interrogés sur la réforme du Code du travail disent voir « *bien de quoi il s'agit* », ils ne sont que 39 % dans ce cas entre 20 et 49 salariés et 28 % entre 11 et 19 salariés.

Certaines mesures sont mieux connues que d'autres : le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif n'a échappé qu'à peu de dirigeants de PME. 81 % de ceux interrogés par CSA déclarent connaître la mesure et 58 % savent même « *très bien de quoi il s'agit* ». Les accords de rupture conventionnelle collective arrivent juste derrière, avec des taux respectivement de 79 % et 51 %. Ce n'est pas un hasard : la simplification des licenciements permise par la réforme du Code du travail est un point fort noté pour un dirigeant de PME sur deux. Ils sont aussi 30 % à juger que cela va « *permettre de recruter plus facilement en CDI* ». Enfin, la possibilité de faire valider directement par référendum des dispositions en l'absence de délégué syndical dans les plus petites entreprises a aussi marqué les esprits. Les trois quarts des patrons interrogés déclarent la connaître et un sur deux, précisément.

Au coeur du réacteur

D'autres mesures inscrites dans les ordonnances - pourtant au coeur du réacteur puisqu'elles concernent la négociation collective - sont a contrario encore largement passées sous les radars des PME. Quels sont les sujets qui, désormais, relèvent des branches et ceux qui relèvent des entreprises ? Moins d'une sur trois voit « *très bien de quoi il s'agit* » et environ quatre sur cinq n'en sait rien du tout. L'obligation de recueillir la signature de syndicats majoritaire pour valider tout accord collectif n'est pas connue de la moitié des dirigeants d'entreprise interrogés et ne l'est avec précision que par un sur quatre. Quant à recourir aux nouvelles possibilités de négociation collective, une majorité de dirigeants de PME n'en voit pas l'intérêt, principalement parce qu'ils n'en ont pas identifié le besoin ou ont d'autres priorités.

Leïla de Comarmond

LES ECHOS – 27/06/2018

4 Comité social et économique : les PME traînent les pieds



La réforme du Code du travail prévoit que les entreprises devront avoir mis en place un Comité social et économique au plus tard le 1er janvier 2020. Mais une grande partie des employeurs sont à la traîne, selon les éléments publiés par le comité de suivi des ordonnances Macron.

En droit du travail, depuis le milieu des années 2010, une réforme a chassé l'autre sans qu'elle ait pu donner ses pleins effets. C'est en particulier le cas concernant les instances représentatives du personnel. Les [ordonnances Macron](#) ont balayé en septembre 2017 la loi Rebsamen. On comprend que les entreprises n'aient pas vraiment eu le temps de s'emparer de ce texte voté en 2015, d'autant qu'il se contentait de permettre une fusion du comité d'entreprise, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et des délégués du personnel, mais ne l'imposait nullement. Ce caractère facultatif

a d'ailleurs produit une multiplicité de formules, comme le montre une étude sur 40 accords publiée par la Direction de la recherche du ministère du Travail (Dares) ce mardi soir.

Les PME aussi concernées

La réforme du Code du travail fait désormais obligation de fusionner toutes les instances dans un comité social et économique (CSE), la seule liberté laissée étant de conserver éventuellement des représentants de proximité. Elle fixe au 1^{er} janvier 2020 la date limite pour avoir ainsi réformé sa représentation du personnel. C'est-à-dire avoir non seulement défini la nouvelle représentation mais avoir organisé les élections pour que les salariés puissent y désigner leurs représentants. La mesure concerne bien sûr les entreprises de 50 salariés et plus qui devaient jusque-là avoir un comité d'entreprise, mais aussi les PME de 11 à 49 salariés, jusque-là concernées par les seuls délégués du personnel.

Les études publiées par France Stratégie ce mardi montrent qu'une partie significative des dirigeants d'entreprise n'a pas intégré cette nouvelle obligation. Le sondage CSA montre que si 4 % des patrons de PME interrogés ont déjà constitué leur CSE, 32 % prévoient de le faire cette année ou l'an prochain et 20 % expliquent ne pas avoir de candidats. 35 % n'ont même pas prévu de s'atteler à la tâche au motif que « *ce n'est pas encore obligatoire* » et 9 % disent ne pas savoir. L'attentisme se concentre principalement dans les entreprises de 11 à 49 salariés, dont 42 % affirment (à tort) que ce n'est pas obligatoire.

Dans l'enquête réalisée par l'Association nationale des DRH auprès de ses membres, un répondant sur cinq environ déclare que la mise en place d'un CSE est déjà réalisée ou est en cours et la moitié qu'elle est prévue en 2019, soit un total de 70 %. Cette enquête montre aussi que, quand elle est facultative, la création d'une commission de santé et de sécurité au travail est rarement envisagée, tout comme celle de représentants de proximité. Peu nombreux sont ceux qui envisagent par ailleurs des mesures d'accompagnement des élus qui vont perdre leur mandat.

Leïla de Comarmond

LE PARISIEN – 27/06/2018

5 Prélèvement à la source : les petits patrons sous tension



49 % des 1 000 dirigeants de très petites entreprises (TPE) interrogés répondent que leur société n'est pas encore en ordre de bataille.

A six mois de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source, les représentants des TPE s'inquiètent de la surcharge de travail et du coût pour les artisans, commerçants, etc.

Ils ont l'obstacle en ligne de mire et craignent de se fracasser dessus le 1^{er} janvier 2019. Les petits patrons ne se sentent pas prêts, voire « pas du tout » prêts pour plus d'un tiers d'entre eux (36 %), à mettre en place le [prélèvement à la source](#) (en abrégé : le PAS).

C'est en tout cas le résultat d'un sondage IFOP pour la banque UFF, que nous publions en exclusivité. A six mois de l'entrée en vigueur de cette réforme, qui fera d'eux les collecteurs de l'impôt sur le revenu de leurs salariés, 49 % des 1 000 dirigeants de très petites entreprises (TPE) interrogés répondent que leur société n'est pas encore en ordre de bataille. C'est beaucoup.

36 % des patrons interrogés se disent même « pas du tout » préparés. Si l'on extrapole ce pourcentage à l'ensemble du secteur, cela représente près de 1,3 million de dirigeants de TPE - artisans, boulangers, plombiers, professions libérales, etc. - qui tirent la sonnette d'alarme ! « Ils sont dans le quotidien, les mains dans le cambouis, le changement n'est jamais simple pour eux », décrypte Stéphanie Benz, expert en fiscalité chez UFF.

Beaucoup de dirigeants de TPE ont surtout le sentiment qu'il existe une contradiction entre la simplification de la vie des entreprises promise par le gouvernement et la complexité dont ils accusent le PAS. « Les petits patrons n'ont parfois même pas de secrétariat, c'est dire s'ils n'ont pas de ressources en interne pour traiter cette surcharge de travail », détaille Bruno Leyrit, responsable entreprises à l'UFF.

«Nous demandons des compensations financières»

Bref, l'inquiétude monte. La fronde s'organise. « [Le PAS va coûter huit fois plus cher aux TPE qu'aux grandes entreprises](#), fustige Alain Griset, le président de l'Union des entreprises de proximité (U2P). Les petits patrons devront modifier leurs logiciels de paye ou bien subir les hausses de tarifs des experts-comptables pour ceux qui sous-traitent. » L'U2P a donc lancé une pétition - qui regroupe déjà plus de 11 000 signataires - pour demander une compensation au coût du PAS, chiffré à 125 euros par salarié et par an.

Même combat à la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB). « Les chefs d'entreprise artisanales ne sont pas préparés à assumer cette charge financière et administrative, tempête Patrick Liébus, le président. Ils ne sont ni fiscalistes ni percepteurs, ils n'ont ni direction administrative et financière ni direction des ressources humaines. » La lettre ouverte qu'il vient d'adresser à Emmanuel Macron est claire et sans détour : « Nous refusons de collecter l'impôt sur le revenu, d'y consacrer une semaine de paperasse par an. Nous voulons faire avancer nos chantiers ! Nous demandons des compensations financières ».

[Pas question, rétorque Gérald Darmanin](#), le ministre de l'Action et des Comptes publics, qui tient les caisses de l'Etat et mène la réforme. A Bercy, on préfère souligner que la communication à destination des petits patrons, prévue pour « monter en puissance » en fin d'année, permettra dissiper les inquiétudes.

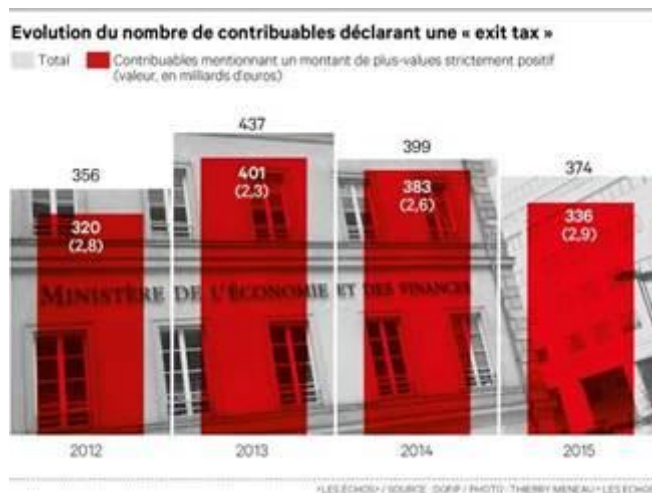
Méthode Coué ? Une chose est sûre, le [prélèvement à la source](#) n'inquiète pas que les TPE. Les syndicats de Bercy aussi se font du mouron. « Le PAS est un abandon de notre mission en tant que telle, s'alarme Olivier Vadebout, secrétaire général de la CGT-Finances publiques. C'est une forme de privatisation de la collecte de l'impôt sur le revenu, sur le dos des entreprises. »

Prélèvement à la source : «Pas de cataclysme pour les employeurs», selon Darmanin //
<http://www.leparisien.fr/economie/prelevement-a-la-source-pas-de-cataclysme-pour-les-employeurs-selon-darmanin-26-06-2018-7795395.php>

Matthieu Pelloli

LES ECHOS – 27/06/2018

6 Impôts : les vrais chiffres de l'« exit tax »



EXCLUSIF + VIDEO. Potentiellement, l'« exit tax » rapporterait au plus 1,5 milliard d'euros, et non 6 milliards comme évoqué précédemment. Le débat pourrait rebondir sur la base de ces dernières évaluations réalisées à Bercy.

Deux mois après les déclarations retentissantes d'Emmanuel Macron sur la fin de « l'exit tax », le débat pourrait rebondir sur la base des dernières évaluations réalisées à Bercy. Selon nos sources, les recettes potentielles sur les plus-values latentes s'élèvent en fait à 1,55 milliard d'euros à fin 2017. Ce chiffre inclut à la fois l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux que l'Etat pourrait à terme tirer de la taxation des plus-values réalisées par les entrepreneurs partis à l'étranger. Rien ne garantit que ces recettes seront effectivement encaissées, au contraire : les exilés peuvent, dans la plupart des cas, bénéficier d'un sursis de paiement jusqu'à la cession de leurs parts. Si la vente intervient au-delà d'un délai de 15 ans après leur départ (8 ans s'ils sont partis avant 2014), l'impôt sur le revenu ne sera jamais du.

Pagaille de chiffres

Ces données devraient commencer à éclaircir le débat et mettre de l'ordre dans la pagaille de chiffres qui régnait jusqu'ici. A l'annonce d'Emmanuel Macron, Bercy avait communiqué sur le rendement de cette taxe depuis 2012, soit 140 millions d'euros sur six ans (en cumulé). Cela correspondait à l'argent qui est effectivement rentré dans les caisses de l'Etat. Un faible montant, donc. Mais comme les contribuables bénéficient d'un sursis de paiement, les sommes en jeu pour les années à venir peuvent être bien plus importantes.

De son côté, le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) avait évalué les recettes à 803 millions d'euros. Mais cette fois, il s'agissait d'un rendement potentiel dans le cas où toutes les plus-values latentes seraient imposées, ce chiffre prenant en compte uniquement l'impôt sur le revenu, et pas les prélèvements sociaux...

La majorité prise de court

Mi-juin, nouveau rebondissement : le directeur de la législation fiscale annonce, en commission des Finances à l'Assemblée, que les recettes potentielles de l'« exit tax » seraient en fait de 6 milliards d'euros, impôt et prélèvements sociaux compris. Stupeur chez les parlementaires, y compris auprès des députés de la majorité qui s'étaient déjà sentis pris de court par l'annonce présidentielle, relativement inattendue.

Il semblerait en fait qu'il y ait eu une erreur, car ce chiffre correspond à la somme des recettes latentes sur la période 2012 à 2017. Or, on ne peut pas raisonner en cumul, car les redevables de l'« exit tax » doivent faire une déclaration chaque année jusqu'à ce qu'ils soldent leurs plus-values. Les 6 milliards

comptaient donc plusieurs fois les mêmes plus-values ! En fait, le chiffre à prendre en compte, ce sont les recettes latentes (impôt et prélèvement sociaux) à fin 2017, soit 1,55 milliard d'euros.

Ceci ne devrait pas suffire à clore le débat sur l'« exit tax ». Si ces données indiquent quelles recettes potentielles l'Etat serait prêt à abandonner en supprimant l'« exit tax », elles ne disent pas quelles recettes ont été préservées par l'existence de ce mécanisme. Christophe Pourreau, le directeur de la législation fiscale à Bercy, l'a rappelé lors de son audition : « *Ce n'est pas une disposition qui a un objectif de rendement. C'est un dispositif anti-abus qui vise à imposer les contribuables au moment du départ hors de France.* » Et qui donc permet de limiter les départs et de préserver les bases fiscales existantes.

L'« exit tax » devrait être maintenue pour les années passées

L'« exit tax » peut-elle être supprimée, y compris pour les contribuables ayant déjà quitté le territoire depuis 2012 ? L'arbitrage n'a pas encore été rendu. Mais les arguments juridiques plaident plutôt pour un maintien de la taxe pour les départs intervenus entre 2012 et 2018. Lors de son audition à l'Assemblée, le directeur de la législation fiscale à Bercy a précisé que le fait générateur est bien le départ hors de France et que les contribuables bénéficient uniquement d'un sursis de paiement. Supprimer l'« exit tax » pour les années passées aurait donc « *un caractère rétroactif* », a-t-il expliqué. Qu'il s'agisse de hausses ou de baisses d'impôts, la loi ne peut être rétroactive.

Vidéo : Qu'est-ce que l'« exit tax » ? // <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301880434271-impots-les-vrais-chiffres-de-l-exit-tax-2187653.php>

Ingrid Feuerstein

LES ECHOS – 27/06/2018

7 Outre-mer : le gouvernement dépoussière les aides économiques



Annick Girardin, la ministre de l'Outre-mer, promet la sanctuarisation des 2,5 milliards d'euros d'aides aux entreprises mais veut recentrer leur ciblage dans cinq secteurs prioritaires.

La réforme des aides économiques de la ministre Annick Girardin des Outre-mer se précise. Aux assises de l'outre-mer ce jeudi, le gouvernement va lever le voile sur le toilettage et la simplification des nombreux dispositifs de soutien aux entreprises ultramarines. Ils seront intégrés au projet de loi de finances 2019. Alors que le ministre des Finances, Bruno Le Maire, a annoncé le week-end dernier sa volonté de réaliser 1 milliard d'euros d'économies sur les aides aux entreprises, Annick Girardin revendique avoir décroché de Matignon la sanctuarisation des 2,5 milliards d'euros qui concernent les outre-mer. Contacté, le cabinet du Premier ministre confirme cette décision.

Constat d'échec

Le ministère explique que certaines dispositions dataient de 1953 et étaient concentrées sur la création d'emploi. Avec toujours 40 % de chômage dans ces territoires, le gouvernement fait le constat d'un

échec et cherche un autre angle. [Un rapport de l'Inspection des finances](#) de 2015 jugeait déjà le bilan de ces aides contestable d'autant que le coût des exonérations de charges pour l'Etat rapporté au nombre d'individus bénéficiaires est élevé (5.590 euros par an).

350.000 emplois et 60.000 entreprises sont concernées par les aides économiques.

Plus questions désormais de soutenir les entreprises de secteurs peu concurrencés comme les télécoms, la grande distribution, la finance, etc. : leurs aides baisseront progressivement. La priorité est donnée à l'aide aux acteurs exposés aux bas coûts des pays tiers avec cinq secteurs identifiés. L'économie bleue (pêche, nautisme, aquaculture, etc.) ; l'économie verte avec les énergies renouvelables ; le tourisme, le numérique et les activités de production, notamment agricoles qui pâtissent de coûts plus forts que d'autres producteurs de banane, rhum, sucre, etc.

Le gouvernement propose d'abord de compenser la disparition en 2019 du CICE Outre-Mer en réintégrant ces avantages dans les exonérations existantes de charges sociales qui atteindront donc 1,7 milliard d'euros, dont 500 millions d'euros de CICE.

Fonds d'investissement

Autre retouche, le dispositif très complexe de la TVA non perçue (TVANP), chiffré à 100 millions d'euros, va être en partie recyclé dans un fonds du type programme d'investissement d'avenir. Une bonne initiative pour la Fédération des entreprises des outre-mer (Fedom) qui craint néanmoins un coup de rabet à cette occasion. Le gouvernement envisage une quarantaine de millions d'euros au démarrage du fonds et une autre partie des 100 millions d'origine viendra bonifier d'autres interventions. Notamment le dispositif « Avance Plus » de BPI France pour aider les entreprises à encaisser les très longs délais de paiement des collectivités d'Outre-mer (280 jours en moyenne). Ce dernier sujet est crucial pour Jean-Pierre Philibert, le président de la Fedom : « *Beaucoup de sociétés ont renoncé à participer aux appels d'offres. C'est un enjeu au moins aussi fort que celui des aides économiques* ».

Côté investissement, les dispositifs zonés, d'un volume de 160 millions d'euros, (crédit d'impôts, exonération vers l'export, etc.) vont être améliorés. Autre dossier qui demeure sur la table du gouvernement, la pérennisation de l'octroi de mer, cette taxe sur les marchandises importées dans ces territoires. Elle bénéficie d'une dérogation au traité européen qui tombe en 2020. La France souhaite enfin prolonger jusqu'en 2025 la défiscalisation industrielle.

Matthieu Quiret

ENTREPRISES

LE FIGARO – 27/06/2018

8 SNCF: la CGT et Sud Rail poursuivent la grève début juillet



Le trafic reste encore perturbé pour la 35e journée de grève à la SNCF, avec 4 TGV sur 5 et 3 TER sur 5 en moyenne. La CGT et Sud Rail ont appelé à la poursuite du mouvement au-delà du mois

de juin et à des arrêts de travail les 6 et 7 juillet alors que la loi sur la réforme ferroviaire doit être promulguée ce mercredi.

Si l'union syndicale touche à sa fin, la grève, elle, se poursuit. Alors que la dernière séquence de [mobilisation des cheminots](#) par intermittence débute ce mercredi, plusieurs syndicats ont d'ores et déjà fait part de leur volonté de continuer la grève cet été, au-delà du calendrier initialement annoncé. La [CGT](#) et [Sud Rail](#) ont confirmé mardi soir, à l'issue d'une intersyndicale, des arrêts de travail les 6 et 7 juillet. De leur côté, [la CFDT](#) et [l'Unsa ferroviaire](#) suspendent leur participation au mouvement au-delà du 28 juin, scellant ainsi, l'éclatement d'un front syndical qui avait tenu vaillamment jusqu'ici. Et ce alors que le Président de la République doit promulguer ce mercredi la loi sur la réforme ferroviaire à l'origine du mouvement de grève du printemps.

«En route vers la prochaine séquence de grève des 6 et 7 juillet 2018», proclame la CGT cheminots, premier syndicat de la SNCF, en conclusion d'un communiqué faisant le point sur un mouvement commencé le 3 avril.

«En cohérence avec notre mandat précédent, nous appelons à la poursuite de la lutte pour le retrait du pacte ferroviaire», a pour sa part déclaré le secrétaire général de Sud-Rail, Fabien Dumas, dans une déclaration reprise sur le compte Twitter du troisième syndicat de la SNCF.

Les dirigeants de ces deux syndicats ont rejeté la responsabilité de la poursuite du mouvement sur le gouvernement. Le vendredi 6 et le samedi 7 juillet correspondent à un week-end de départ en congés d'été.

Le taux de cheminots grévistes est passé en fin de semaine passée sous le seuil de 10%, confirmant un essoufflement de plus en plus sensible ces dernières semaines, alors que la réforme «pour un nouveau pacte ferroviaire», a été définitivement votée par le Parlement le 14 juin.

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, avait déclaré dès mercredi dernier qu'il ne souhaitait pas poursuivre la grève en juillet et août, car continuer serait inefficace et ne donnerait pas, selon lui, «une bonne image du syndicalisme». «À l'issue d'un processus de consultation de ses adhérents, la CFDT Cheminots, réunie en conseil national (mardi), a décidé à une écrasante majorité (85 %) de suspendre le mouvement de grève après le 28 juin (...) pour la période estivale», a annoncé le syndicat dans un communiqué. Mais la CFDT Cheminots, quatrième syndicat de la SNCF, dit conserver sa «capacité de mobilisation» pour les négociations sur la convention collective du secteur ferroviaire.

L'Unsa ferroviaire, deuxième syndicat de la SNCF, a adopté une ligne similaire. «Une phase historique se termine», écrit dans son dernier point sur le mouvement ce syndicat, qui se tourne aussi vers la négociation de la convention collective.

En attendant, la SNCF prévoit pour mercredi un trafic ferroviaire modérément perturbé, avec quatre TGV sur cinq en circulation, neuf trains internationaux sur dix, trois TER et trois Intercités sur cinq, deux Transiliens sur trois. (Emmanuel Jarry, avec Caroline Pailliez)

Sur les lignes nationales, si 9 trains sur 10 sont prévus sur les axes Atlantique, Sud Est et les dessertes Ouigo, le trafic devrait être quasi normal vers l'est de la France. L'axe nord reste le plus perturbé avec 4 trains sur 5. Pour les Intercités, il faudra compter 3 trains sur 5 en moyenne. La SNCF prévoit seulement 1 train sur 2 sur les liaisons Paris-Cherbourg, Paris-Maubeuge, Bordeaux-Marseille et Nantes-Lyon.

À l'international, le trafic sera peu perturbé. La SNCF prévoit un trafic quasi normal pour l'Eurostar et normal sur la liaison France-Allemagne. 9 trains sur 10 sont attendus pour le Thalys et 4 trains sur 5 pour le Lyria. Vers l'Italie et l'Espagne, il faudra compter 2 trains sur 3 en moyenne.

En région, les lignes TER seront perturbées avec seulement 3 trains sur 5 en moyenne sur l'ensemble du réseau régional.

En Île-de-France, deux Transiliens sur 3 devraient circuler mercredi. Les lignes les plus touchées sont les lignes J, L et N (1 train sur 2) ainsi que la ligne R avec seulement 1 train sur 3. Sur le RER A, le trafic devrait être normal. Pour le RER B, la SNCF annonce 1 train sur 2 sur la branche nord aux heures de pointe contre 2 sur 3 sur la branche sud. Le RER E devrait voir circuler 4 trains sur 4 tandis que la SNCF annonce 1 train sur deux pour les lignes de RER C et D.

Jeudi 28 juin, dernière journée du calendrier

Jeudi s'achèvera la dernière séquence de deux jours du mouvement de grève des cheminots, débuté le 3 avril pour protester contre le projet de réforme ferroviaire du gouvernement. À l'occasion de la dernière journée de grève, la CGT et FO ont appelé à une [journée de mobilisation interprofessionnelle](#), dans la continuité de celle organisée le 22 mai. «Les politiques mises en œuvre relèvent d'une logique d'individualisation au prix de la casse des statuts et des droits collectifs à tous les niveaux, dès les études», ont fait savoir les syndicats dans un communiqué commun. Plusieurs manifestations et «initiatives» sont prévues à Paris et dans toute la France

Grève SNCF: comment les transports alternatifs ont profité des trois mois de perturbations // <http://premium.lefigaro.fr/societes/2018/06/27/20005-20180627ARTFIG00007-greve-sncf-comment-les-transports-alternatifs-ont-profite-des-trois-mois-de-perturbations.php>

LES ECHOS – 27/06/2018

9 Les candidats pour remplacer Autolib' se bousculent au portillon



+ VIDEO. Le loueur de voitures Ada, qui migre son offre vers l'autopartage, va lancer une expérimentation dans deux arrondissements parisiens dès le mois de juillet.

Autolib' aura disparu fin juillet, mais les candidats pour prendre sa place se bousculent au portillon. La Mairie de Paris n'aura que l'embarras du choix pour trouver un (ou des) substituts au service d'autopartage du groupe Bolloré.

Premier à dégainer, PSA, qui opère des services semblables à Madrid et Lisbonne, [s'est déclaré prêt à prendre la relève](#) alors même que la rupture entre Bolloré et les élus métropolitains n'était pas encore consommée.

Une quinzaine de sociétés intéressées

Deux jours plus tard, une réunion organisée par la Mairie de Paris pour évaluer les solutions de remplacement a fait le plein : près d'une quinzaine d'acteurs du secteur, jeunes pousses (comme Drivy), pionniers (Citiz) ou filiales de grands groupes, ont manifesté leur souhait de se développer dans la capitale.

Depuis, chacun fait du lobbying pour vanter ses atouts, en ayant conscience que des décisions pourraient être prises rapidement : [Autolib' s'arrêtera fin juillet](#), et les élus auront sans doute à cœur de ne pas laisser les clients sans solution à cette date.

Dans ce contexte, Ada a décidé d'occuper le terrain. La filiale du groupe Rousselet (qui possède notamment les taxis G7) **ambitionne de devenir une plate-forme de mobilité** . Et réoriente peu à peu son activité de location de voitures vers de l'autopartage, avec une tarification favorisant la courte durée, et surtout le déploiement d'un système connecté permettant au client de déverrouiller la porte du véhicule grâce au smartphone. La société revendique un millier de voitures déjà équipées, dont une centaine à Paris.

Une opportunité à ne pas laisser passer

Initialement, Ada ciblait les villes de 20.000 à 50.000 habitants pour essaimer son offre d'auto-partage par véhicules connectés. Mais la défaillance d'Autolib' crée une opportunité que Christophe Plonevez, le directeur général, ne veut pas laisser passer.

« Nous allons mettre en place dès la mi-juillet une expérimentation dans le 11^e et le 12^e arrondissement de Paris, annonce-t-il aux « Echos ». Nous y positionnerons une cinquantaine de véhicules. Ce parc sera composé pour partie de Zoé électriques, et pour partie de véhicules thermiques. » Avec une grille tarifaire qui devrait être calquée sur celle d'Autolib'.

En attendant de pouvoir utiliser, un jour, les places de parkings et les bornes de rechargement d'Autolib', Ada garera ses véhicules sur des places de stationnement classiques, en espérant pouvoir négocier un accès au tarif résidentiel. Les voitures, qui seront inévitablement dispersées dans la capitale à la fin de la journée, seront récupérées le soir par les équipes d'Ada afin d'être rechargées dans la nuit (pour les Zoé) et repositionnées.

Démontrer la fiabilité du système

Ce fonctionnement n'est pas viable économiquement à moyen terme, et le nombre de véhicules déployés est faible. Christophe Plonevez veut surtout démontrer in situ la fiabilité de son système connecté. Et prouver la pertinence d'une offre incluant une part de thermique, là où la mairie de Paris privilégie l'électrique.

« Ces véhicules seront accessibles pour les déplacements moyenne et grande banlieue, ce qui implique une durée de location un peu plus longue. La diversité des besoins de déplacement sera mieux couverte, ce qui sera plus incitatif pour que les Parisiens abandonnent leur véhicule personnel », explique le dirigeant. Le groupe Europcar, qui propose déjà de l'autopartage sur Paris avec sa filiale Ubeeqo, pousse le même type de solution mixte.

VIDEO. Autolib' : sous le capot, les raisons d'un fiasco // <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0301880700993-les-candidats-pour-remplacer-autolib-se-bousculent-au-portillon-2187677.php>

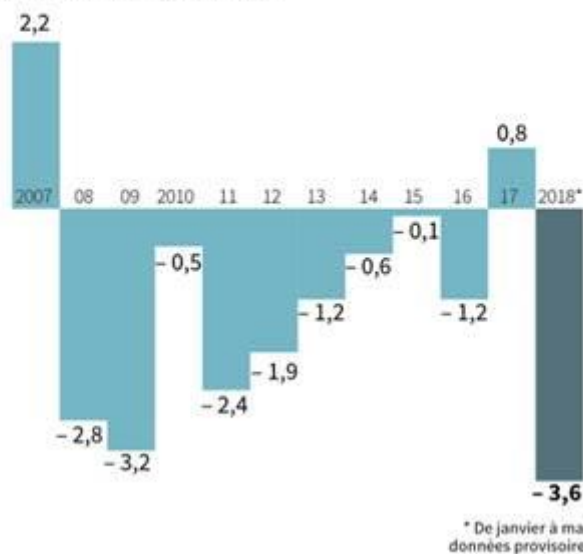
Lionel Steinmann

LE MONDE – 27/06/2018

10 Les soldes d'été débutent dans un climat morose

Un mauvais début d'année

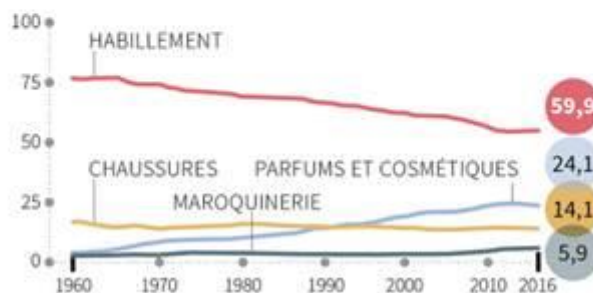
ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA CONSOMMATION MODE ET TEXTILE EN FRANCE, EN %



PART DE L'HABILLEMENT ET DES CHAUSSURES DANS LE BUDGET DES MÉNAGES EN FRANCE, EN %



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE MODE DES MÉNAGES FRANÇAIS, EN %



SOURCE : INSTITUT FRANÇAIS DE LA MODE

La consommation d'habillement et de chaussures est faible. Les enseignes, à la peine, doivent écouler des stocks importants.

Les SMS pleuvent. Depuis plusieurs semaines, en amont du coup d'envoi des soldes d'été 2018, ce mercredi 27 juin, les consommateurs ont reçu moult messages pour bénéficier « *avant tout le monde* » de remises « *exceptionnelles* » en magasin lors de « *ventes privées* », de « *journées privilège* » ou de « *jours de fête* ». Les distributeurs de mode et d'ameublement ont multiplié ces opérations promotionnelles à - 40 % ou - 50 % pour préempter les achats réalisés d'habitude lors des soldes d'été. Il le fallait pour écouler au plus vite des stocks de vêtements très importants.

« *Le marché de la mode a replongé dans la crise* », analyse Gildas Minvielle, directeur de l'Observatoire économique de l'Institut français de la mode (IFM). L'année 2017 avait laissé l'espoir d'une « *rémission* », les ventes d'habillement et d'articles textiles pour la maison ayant enregistré une

augmentation de l'activité de 0,8 %. « *Pour la première fois depuis dix ans, le marché était en progression* », rappelle M. Minvielle. Tous les commerçants de mode espéraient renouer, enfin, en 2018, avec la croissance. Il n'en a rien été.

Depuis janvier, la consommation est en recul. A fin mai, l'indice de l'IFM devrait s'établir à - 3,6 % en valeur, sur les cinq premiers mois de l'année, selon des estimations provisoires. Malgré la mode des sneakers et baskets, les ventes de chaussures sont à la peine. Le chiffre d'affaires des chaînes implantées en centre-ville a reculé de 4,17 % entre janvier et mai, selon la Fédération des enseignes de la chaussure. Dans son ensemble, le commerce spécialisé souffre, reconnaît Emmanuel Le Roch, délégué général de Procos, la fédération professionnelle pour la promotion du commerce spécialisé. En mai, l'indice établi à partir des données des membres de cet organisme est en recul de 4,8 % par rapport à mai 2017 et de 2,2 % depuis janvier, toujours selon Procos.

Montée en puissance du e-commerce

Partout en France, la consommation d'habillement et de chaussures est faible. A en croire plusieurs spécialistes, les difficultés du secteur seraient plus prononcées encore dans les magasins en province qu'à Paris et en Ile-de-France. « *Il y a une grande disparité* », confirme M. Minvielle. Les pôles commerciaux des villes de taille moyenne seraient davantage « *conurrencés* » par la montée en puissance du e-commerce que les grands centres commerciaux régionaux et les rues commerçantes des grandes villes, selon le délégué général de Procos.

A Paris, boulevard Haussmann, la clientèle de touristes étrangers est bel et bien de retour. Elle permet au Printemps d'afficher une croissance d'activité à « *un chiffre* », admet Pierre Pellarey, directeur du grand magasin parisien. Mais, en province, les clients se font plus rares. L'écart de croissance constaté dans les autres magasins Printemps serait de « *1 à 2 points* » par rapport à celui du boulevard Haussmann. Cette disparité se ressent aussi dans les centres commerciaux. Les plus grands résistent. Les équipements de centre-ville peinent davantage, admet Gontran Thüring, délégué général du Conseil national des centres commerciaux (CNCC). Pour tous, l'activité est « *erratique* » depuis le début de l'année 2018. Le CNCC estime le recul d'activité à 0,4 % sur le premier trimestre 2018, soit - 1,3 % sur douze mois à fin mars.

Les dossiers de magasins de mode à céder s'accumulent

Ce marasme porte à conséquences. En ville et dans les centres commerciaux, les surfaces commerciales vacantes sont plus nombreuses, déplore Procos. Les dossiers de magasins de mode à céder s'accumulent, reconnaît le dirigeant d'une enseigne. Et, à l'instar de Carrefour qui va fermer 243 magasins en France, faute d'avoir trouvé preneur pour les ex-Dia, plusieurs enseignes peinent à céder leurs magasins déficitaires. Placée en redressement judiciaire en février, Chaussexpo, enseigne de 200 magasins de chaussures détenue par la famille Desmazières, cherche toujours un repreneur.

Les bailleurs sont aussi confrontés à la défaillance de plusieurs enseignes spécialisées, dont Toys R Us, enseigne américaine qui exploite 53 magasins en France, et La Grande Récré qui va fermer 62 de ses 166 magasins. A tel point que Procos incite les bailleurs à une plus grande vigilance. « *Il faut réadapter les charges des enseignes à l'évolution du chiffre d'affaires* », estime M. Le Roch. A défaut, les fermetures de magasins pourraient se multiplier.

Toutefois, plusieurs enseignes d'entrée de gamme tirent leur épingle du jeu. A Paris, H&M rencontre un vif succès depuis la réouverture, le 20 juin, de son magasin de la rue Lafayette. Dans ses treize unités implantées en France, son concurrent Primark, spécialiste de la mode à bas prix, attire toujours les foules.

Et les enseignes de solderie s'imposent sur le marché de la mode comme elles ont réussi sur ceux des shampoings, lessives et accessoires pour la maison, analyse Kantarworldpanel. Près de 40 % des Français fréquentent désormais ces réseaux qui pratiquent des prix bas toute l'année. Parmi eux figurent Action, Noz, Babou ou Stokomani. Signe des temps : cette dernière s'appête à reprendre sept magasins C & A que l'enseigne néerlandaise a annoncé en février vouloir fermer en France. Ce

spécialiste du déstockage reprendra aussi cinq magasins de l'enseigne d'ameublement Fly qui ferme 23 de ses magasins. Tous sont situés dans des villes de taille moyenne comme Colmar, Perpignan et Evreux.

Par Juliette Garnier

::: SOCIAL

LE FIGARO – 27/06/2018

11 Les médecins prescrivent toujours plus d'arrêts de travail



En hausse depuis 2014, l'augmentation des dépenses d'indemnités journalières s'explique par le recul de l'âge de départ en retraite et la montée des burn-out.

Alors que l'Assurance-maladie doit publier jeudi ses propositions sur l'évolution des dépenses et les pistes d'économies à réaliser pour 2019, le sujet des arrêts-maladie va revenir sur la table. Et pour cause: ce poste est en augmentation continue depuis 2014. Les dépenses d'indemnités journalières (IJ) ont augmenté de 4,4 % en 2017, pour atteindre 10,3 milliards d'euros, après une hausse de 4,6 % en 2016 et 3,7 % en 2015.

Et loin de marquer le pas, le mouvement s'accélère en 2018: de janvier à mai, les versements d'IJ sont en hausse de 5,7 %, selon le dernier communiqué des dépenses de l'Assurance-maladie. Rien que pour le mois de mai, cela représente une dépense de 904 millions d'euros (et de 10,5 milliards sur un an). Une progression qui contraste avec l'évolution observée sur la période précédente (1,9 % en 2011, - 1,1 % en 2012 et 0,1 % en 2013).

Hausse des burn-out

La forte dynamique des indemnités journalières ces dernières années est portée en particulier par la hausse des arrêts de longue durée (plus de 3 mois). Une tendance en partie liée à la réforme des retraites de 2010, qui a fait reculer progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans. La probabilité d'être en arrêt, et la durée moyenne d'un arrêt, croît en effet avec l'âge: la durée moyenne d'un arrêt indemnisé est de 76 jours pour les 60 ans et plus, contre 52 jours pour les 55-59 ans, et 35 jours pour l'ensemble de la population en 2016. Résultat, la part des personnes âgées d'au moins 60 ans dans le montant total a crû de 3 points entre 2010 (4,8 %) et 2016 (7,9 %).

Mais ce n'est pas l'unique raison. La reprise de la croissance, qui se traduit par une hausse de la masse salariale, entraîne mécaniquement une hausse des arrêts de travail. Certains invoquent aussi la responsabilité des médecins, parfois accusés de laxisme. Mais les généralistes répondent, eux, par **la montée des burn-out**.

«Les généralistes tentent d'apporter un soulagement à la souffrance au travail. Un des seuls outils à leur disposition reste l'arrêt-maladie, qui permet de protéger le patient et diminue le recours aux médicaments. Il est donc paradoxal qu'on leur reproche ces prescriptions, et tout à fait injuste de leur en faire porter la responsabilité», affirme le syndicat MG France. «Jusqu'à quand l'Assurance-maladie

palliera-t-elle les défaillances du management au travail?», s'interrogeait elle-même la ministre de la Santé Agnès Buzyn en octobre dernier.

Quelles qu'en soient les raisons, la hausse des arrêts-maladie est prise très au sérieux par la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnam).

Côté patients, cette dernière a mis en place une stratégie de contrôle qui met l'accent sur la reprise du travail et la prévention. «En effet, la chronicisation de l'arrêt de travail présente un risque majeur pour les patients, avec des conséquences en matière de désinsertion professionnelle et sociale, sachant qu'une personne sur deux en arrêt de travail de plus de 6 mois ne reprendra pas le travail», indique la Cnam. À l'automne, elle a ainsi lancé une vaste campagne sur la lombalgie: «Mal de dos? Le bon traitement, c'est le mouvement.» Une façon de lutter contre l'idée reçue, qui associe mal de dos et repos, et de faire comprendre que le maintien de l'activité physique, y compris professionnelle, est la meilleure voie vers la guérison.

Les médecins accompagnés

Côté médecins prescripteurs, où les contrôles de la Sécu sont toujours mal vécus, la Cnam a mis en place une stratégie d'accompagnement, plutôt que de sanction: le but est de permettre aux médecins de comparer avec leurs confrères la fréquence à laquelle ils délivrent des arrêts. Plus de 16.000 médecins ont fait l'objet de cet accompagnement depuis 2015. Une démarche efficace, car leurs prescriptions d'arrêts de travail, ainsi que le nombre moyen de jours prescrits, a baissé dans les trois mois. Mais «il est nécessaire de réitérer les messages pour inscrire ce changement dans la durée», martèle la Cnam.

De fait, malgré les efforts, toutes ces actions semblent avoir peu d'effet. Alors qu'elles devaient permettre d'économiser 100 millions d'euros en 2017, «le rendement de la maîtrise médicalisée sur les indemnités journalières a été nul en 2017», concluait la commission des comptes de la Sécurité Sociale dans son rapport de mai dernier. Le sujet reste entier.

Le burn-out n'est toujours pas classé en maladie professionnelle //

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/06/26/20002-20180626ARTFIG00350-le-burn-out-n-est-toujours-pas-classe-en-maladie-professionnelle.php>

Marie-Cécile Renault

::: SOCIÉTÉ

L'OPINION – 25/06/2018

12 Cohésion sociale: service minimum



Pour Emmanuel Macron, l'instauration d'un service obligatoire pour les jeunes doit être une période où se forge un sentiment d'appartenance à une nation commune. Mais il faudra davantage tant les fractures sociales sont profondes

Le gouvernement doit annoncer mercredi le lancement d'une large consultation à l'automne pour définir les modalités du service national universel (SNU), un projet controversé cher à Emmanuel Macron.

François Hollande, qui ne s'est jamais marié, a réussi à instaurer le « mariage pour tous ». Emmanuel Macron, qui n'a pas fait son service militaire, n'a pas pu le restaurer comme il l'avait promis pendant sa campagne. Le retour d'un [Service national universel](#) obligatoire doit être officialisé ce mercredi en conseil des ministres. Le « projet républicain » de service national devait permettre, expliquait le candidat Macron, « à notre démocratie d'être plus unie et d'accroître la résilience de notre société », dans une période marquée par le terrorisme. Mais en aucun cas de faire renaître, l'espace de quelques mois, la « mixité sociale » chère aux urbanistes des années 1980. « Même si le projet est bien moins ambitieux que prévu, Emmanuel Macron a tenu bon face à l'Armée, à Bercy et à toute la technostructure qui était contre lui, juge Jérôme Fourquet, directeur du département opinion de l'Ifop. C'est important, car le Président est conscient de l'état de fracturation de la société. »

Lors de ses vœux, le chef de l'Etat affirmait que l'année 2018 serait « celle de la cohésion de la Nation ». Dans son discours aux Evêques de France, au Collège des Bernardins en avril, il parlait d'un « moment de grande fragilité sociale, quand l'étoffe même de la nation risque de se déchirer ». Conscient des fractures, il sait aussi que la société « ne produit plus de sens ». Ainsi, lors de son hommage à [Arnaud Beltrame](#), il n'a pas hésité à dire : « Oui, la France mérite qu'on lui donne le meilleur de soi ». Rajoutant : « Je dis à cette jeunesse de France, qui cherche sa voie et sa place, qui redoute l'avenir, et se désespère de trouver en notre temps de quoi rassasier la faim d'absolu, qui est celle de toute jeunesse : l'absolu est là, devant nous ».

Niveaux d'inégalité. Pour parvenir à un tel niveau de cohésion sociale, encore faut-il que nul ne se sente abandonné. A l'Elysée, on affirme être « lucide » sur l'état du pays. « Naturellement, la France est un pays aussi inégalitaire que les Etats-Unis. Après redistribution, nos niveaux d'inégalité et de pauvreté sont comparables à nos pairs, mais la lutte contre les inégalités primaires ne fonctionne pas dans ce pays. On a compensé cela par un niveau de dépense publique et de [redistribution supplémentaire](#) », reconnaît un conseiller du Président.

S'attaquer aux inégalités primaires, c'est rechercher l'égalité des chances, et non l'égalité des places. Dans ce cas, « l'idéal est celui d'une société dans laquelle chaque génération devrait être redistribuée équitablement dans toutes les positions sociales en fonction des projets et du mérite des individus, écrit le sociologue François Dubet, dans son ouvrage *Des places et de chances*. Dans ce modèle, la justice commande que les enfants d'ouvriers aient les mêmes chances que les enfants de cadres de devenir cadres à leur tour, sans que l'écart de position entre les ouvriers et les cadres soit en jeu ». « Il s'agit de récompenser davantage le mérite et l'effort, que la naissance », résume un député macroniste.

Nous en sommes loin. Notre système scolaire ne donne pas les mêmes chances à tout le monde: l'origine sociale détermine le succès des élèves. Dans les grandes écoles se concentrent de plus en plus des enfants de CSP+. Et dans les villes, et pas seulement à Paris même si le phénomène y est plus spectaculaire, s'est déployé un processus d'embourgeoisement et de gentrification. La part des catégories populaires y a fondu comme neige au soleil. Pour Jérôme Fourquet, ces facteurs ont favorisé la « sécession des classes favorisées ». Ce qui n'est guère favorable à la cohésion sociale. Comme si cela ne suffisait pas, l'OCDE vient de publier une étude révélant qu'il [fallait six générations](#) – 180 ans ! – pour qu'une famille pauvre atteigne le revenu moyen en France, contre deux au Danemark. Certes, il faut aussi six générations en Allemagne, sauf que Berlin dépense quelque 280 milliards d'euros d'argent public de moins que Paris...

Déterminisme social. Pour lutter contre le déterminisme social, [le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer](#) a dédoublé les classes de CP dans les zones prioritaires, une des promesses d'Emmanuel Macron. Selon les professeurs, interrogés par le Snuipp-FSU, principal syndicat du primaire, le premier bilan est très positif. On verra si le service national réduit à la portion congrue redonne aux jeunes le sentiment d'appartenance à une nation commune. Tout cela s'inscrit dans un projet plus vaste. « Macron veut faire entrer la société française dans un nouveau paradigme très anglo-saxon, c'est un pari risqué », juge Jérôme Fourquet. Dans un système « plus inégalitaire, plus déterministe qu'il y a trente ans », il veut donner aux Français, jeunes ou moins jeunes, les moyens de

s'en sortir par eux-mêmes. Et tente de mettre en œuvre « une politique fondée sur l'émancipation sociale des individus ».

Son projet est de casser « l'assignation à résidence », par l'éducation, la formation, le traitement du chômage, l'engagement – service civique, service national... Il est ensuite de lutter contre « la société de statuts et de rentes », en abaissant les barrières entre telle ou telle activité, afin de remettre de la « mobilité économique et sociale » dans la société. « Notre société a besoin d'émancipation », répétait Emmanuel Macron le 20 février, en marge d'un déplacement aux Mureaux. Mais « tout le monde ne réussira pas de la même façon, cette promesse est intenable », ajoutait-il. L'idée insupporte la gauche, mal à l'aise avec la réussite individuelle. Mais elle plaît à la droite. Et son image de « Président des riches », rendue floue par une [communication désordonnée](#), pourrait nuire à l'objectif du chef de l'Etat de « remettre du ciment » pour combler les fractures ouvertes de notre société.

Service national: peut-il être obligatoire pour des mineurs ? //

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/service-national-peut-il-etre-obligatoire-mineurs-154824>

Philippe Darmayan (UIMM): «Le taux d'insertion des jeunes en apprentissage est très élevé» //

<https://www.lopinion.fr/edition/economie/philippe-darmayan-uimm-taux-d-insertion-jeunes-en-apprentissage-est-154785>

Irène Inchauspé, Raphaël Legendre et Nathalie Segaines

::: POLITIQUE

LE FIGARO – 25/06/2018

13 Européennes : les partis politiques déstabilisés, Macron aussi



À un an du scrutin, les partis cherchent leur tête de liste tandis que le président, bousculé par la crise migratoire, peaufine sa stratégie.

[A moins d'un an des européennes](#), le flou entoure le scrutin. Les élections se tiendront au mois de mai 2019, mais personne ne peut dire à ce jour quelles seront les stratégies des partis souvent divisés en leur sein entre eurosceptiques et proeuropéens. Ni même leur tête de liste. Chez [Les Républicains](#), [Laurent Wauquiez](#) ne veut pas y aller. Au PS, au sein de La France insoumise, on est aussi en quête d'une tête d'affiche. Comme au [Rassemblement national](#), où [Marine Le Pen](#) tâtonne encore sur le bon profil pour dynamiser son parti.

Quant au président de la République, il a bien compris que la crise migratoire s'était invitée au menu des élections. Or, sur la route du premier scrutin intermédiaire qu'Emmanuel Macron affrontera depuis son élection en 2017, [le rendez-vous de Bruxelles est une date clé](#). Le président de la République veut y obtenir des avancées concrètes pour pouvoir se présenter devant les électeurs au printemps 2019 avec entre les mains la preuve que l'Europe n'est pas restée inactive. «Il faut que l'on puisse afficher des résultats pour les élections européennes dont on sait très bien qu'elles se joueront sur les thèmes des migrants et du terrorisme», explique un conseiller du président de la République.

La montée des populismes en Europe est dans toutes les têtes avec, dernier exemple en date, l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir en Italie. «Les dernières élections italiennes ont agi comme une douloureuse piqûre de rappel», souligne-t-on dans l'entourage d'Emmanuel Macron. En France, le chef de l'État s'attend à un débat frontal avec Marine Le Pen et son Rassemblement national, comme un match retour de l'élection présidentielle.

D'un côté les progressistes proeuropéens, de l'autre les conservateurs eurosceptiques. Entre les deux, rien ou presque. «Le PS et Les Républicains sont beaucoup trop divisés sur l'Europe pour espérer tirer leur épingle du jeu. Il y aura des tensions partout. Ce n'est vraiment pas sur ce scrutin qu'ils peuvent espérer se refaire la cerise», assure un proche du chef de l'État. D'où sa volonté d'engager le combat sur le terrain directement de Marine Le Pen: celui de l'immigration.

«Emmanuel Macron a repris les thèmes difficiles du débat européens pour se les réapproprier. Sa position consiste à dire qu'il a une autre réponse qu'elle sur ces questions et qu'il est prêt à l'affronter», explique un proche du président de la République. Cela passe toutefois par l'obtention rapide de résultats. Emmanuel Macron espère pouvoir les afficher à l'automne.

«Il faut expliquer que c'est l'Europe qui protégera et surtout montrer qu'il y a une autre réponse à la crise que celle de la fermeture», explique un conseiller. Lequel connaît l'enjeu du scrutin à venir. «Aux européennes, il y a une partie de l'identité politique d'Emmanuel Macron qui est posée sur la table, explique un ministre. Dans cette élection, notre intérêt est d'européaniser à mort.»

Le chef de l'État a déjà supprimé les huit circonscriptions jusqu'alors en vigueur pour revenir à une liste unique par parti. L'avantage est double. D'abord parce qu'avec une seule liste, l'enjeu du scrutin devient national. Ensuite parce que dans son parti encore jeune, et qui manque de ténors, il n'aura besoin de trouver qu'une seule tête de liste. En contrepartie, l'inconvénient est majeur puisque le risque est grand que l'élection tourne au référendum pour ou contre Macron. Un défi à la hauteur de l'ambition du chef de l'État qui ne vise rien de moins que «refonder l'Europe».

La tournée européenne de Laurent Wauquiez // <http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/06/26/01002-20180626ARTFIG00335-la-tournee-europeenne-de-laurent-wauquiez.php>

Le Rassemblement national rêve d'une majorité eurosceptique à Bruxelles // <http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/06/26/01002-20180626ARTFIG00334-le-rassemblement-national-reve-d-une-majorite-eurosceptique-a-bruxelles.php>

LaREM à la recherche d'alliés européens et de son casting idéal // <http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/06/26/01002-20180626ARTFIG00337-larem-a-la-recherche-d-allies-europeens-et-de-son-casting-ideal.php>

François-Xavier Bourmaud

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 27/06/2018

14 Commerce : l'Europe se pose en championne du libre-échange



Pour Cécilia Malmström, la commissaire européenne au commerce, l'Union est déterminée à garantir le maintien de l'ouverture des marchés étrangers.

Dans son rapport sur les obstacles au commerce, la Commission européenne s'enorgueillit d'avoir obtenu l'élimination de près d'une centaine de barrières à l'étranger. Les BRICS restent les champions du protectionnisme.

« *On n'est jamais si bien servi que par soi-même.* » L'Union européenne ne déroge pas à la règle. Dans un contexte de tensions commerciales grandissantes entre les Etats-Unis, la Chine et l'Union européenne, cette dernière, qui se veut à l'avant-garde de l'ouverture des marchés, se félicite de sa politique. Dans son [rapport annuel sur les obstacles au commerce](#) et à l'investissement publié mardi, la Commission européenne souligne qu'elle a éliminé un nombre record de barrières commerciales rencontrées par les entreprises européennes faisant des affaires à l'étranger.

Une centaine de barrières levées

Sous la Commission Juncker, près de 90 barrières protectionnistes ont été supprimées grâce aux efforts de Bruxelles.

Ces obstacles couvrent 13 secteurs clefs d'exportation et d'investissement de l'Union, dont l'aéronautique, l'automobile, la céramique, les technologies de l'information et des communications, l'électronique, les machines, les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux, le textile, le cuir, l'alimentaire, l'acier, le papier et les services.

La Chine, qui [vient de lever l'embargo sur le boeuf français](#), a par exemple modifié dans le bon sens ses conditions d'importations de lait et de produits laitiers, sa certification des avions ou son catalogue d'exemption d'essais cliniques pour les appareils médicaux. Le Brésil, lui, a notamment reconnu les normes de sécurité utilisées par l'industrie des machines de l'Union dans sa nouvelle législation. La Turquie a supprimé ses restrictions sur les déchets de cuivre et d'aluminium et le papier en Turquie. L'Europe se réjouit de la suppression des obstacles relatifs à la santé animale et à l'hygiène pour les exportations de bovins de certains Etats membres de l'Union vers la Chine, l'Arabie saoudite et Taïwan.

L'Arabie saoudite et les Emirats Arabes Unis ont levé l'embargo temporaire sur la volaille et les produits afférents dû à la grippe aviaire. L'élimination des obstacles administratifs pour les services a été obtenue de l'Argentine... En Inde, les produits porcins (par exemple les jambons) ne pouvaient y être exportés que si la viande était désossée avant d'être séchée. Ce n'est plus le cas. De même qu'ont été supprimées les restrictions à l'importation de végétaux et de produits végétaux liés aux traitements par fumigation.

Les BRICS au pilori

Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si de nouvelles mesures protectionnistes n'avaient pas été mises en place parallèlement. Près de 40 pays ont adopté 67 nouvelles mesures restrictives. En la matière, la Chine (10 mesures) suivie de la Russie (6), de l'Afrique du Sud (4), de l'Inde et de la Turquie (3) sont parmi les pays pointés du doigt.

La Chine a ainsi renforcé ses standards sur les importations de vin, sur l'accès à son marché pour les constructeurs de véhicules à énergie nouvelle, sur ses importations de semi-conducteurs et de déchets. La Russie a restreint l'accès à son bois, mis en place un régime fiscal discriminatoire sur ses importations de vins. L'Inde aussi a durci sa position sur les importations de vins et spiritueux tandis que l'Afrique du Sud met des bâtons dans les roues pour les ventes de cognac. La Turquie procède de manière discriminatoire pour les fabricants de tracteurs européens par rapport aux constructeurs locaux.

La Russie en tête

Sur un plan général, la Commission européenne note que, malgré les engagements pris par les pays du G20 de ne pas recourir au protectionnisme, neuf d'entre eux ne respectent pas leurs promesses. La Russie est le pays le plus protectionniste avec 36 législations en ce sens. Elle est suivie par la Chine (25), l'Indonésie, (23), l'Inde (21) et le Brésil (21). La Corée du Sud, la Turquie et les Etats-Unis sont à 20.

Carte interactive : <https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301882112155-commerce-leurope-se-pose-en-championne-du-libre-echange-2187663.php>

Richard Hiault

LE POINT – 27/06/2018

15 Brexit : la loi sur le retrait de l'Union européenne a été promulguée



C'est la fin d'un long parcours législatif pour ce texte. La loi confirme la sortie de l'Union européenne le 29 mars 2019 à 23 heures.

La loi organisant le retrait du **Royaume-Uni** de l'Union européenne a été promulguée mardi après plusieurs mois d'âpres débats au Parlement britannique, réjouissant les eurosceptiques pour qui le Brexit, prévu dans neuf mois, est désormais « irrévocablement » lancé. Adopté la semaine dernière par le Parlement britannique, le texte, présenté en juillet 2017 par le gouvernement conservateur de **Theresa May**, a été signé par la reine **Elizabeth II**, a annoncé mardi matin le président de la Chambre des communes, **John Bercow**, déclenchant les acclamations des députés conservateurs. L'« assentiment royal » est au Royaume-Uni l'ultime étape de la procédure législative.

Rouage essentiel de la mise en œuvre du Brexit, cette loi doit permettre au Royaume-Uni de continuer à fonctionner normalement lorsqu'il aura coupé le cordon avec le bloc européen. Concrètement, elle mettra fin à la suprématie du droit européen sur le droit national et intégrera dans le droit britannique les lois communautaires que Londres souhaite conserver. **Elle confirme également au 29 mars 2019, à 23 heures** (23 heures GMT, soit minuit à Bruxelles), la date officielle de la sortie de l'Union européenne.

Divisions sur le Brexit

Le texte a connu un tortueux parcours au Parlement depuis le début de son examen en septembre, et le gouvernement a essuyé plusieurs camouflets, illustrant les **divisions persistantes sur les orientations à donner au Brexit**. C'est en lâchant à la dernière minute, la semaine dernière, **une concession sur le rôle du Parlement** dans le processus du Brexit que Theresa May a réussi à faire rentrer dans les rangs les députés conservateurs europhiles réclamant que le dernier mot sur l'accord final avec Bruxelles – s'il y en a un – revienne au Parlement.

Les brexiteurs purs et durs ont célébré son adoption comme une garantie que le Royaume-Uni quittera bien l'UE, malgré l'incertitude qui pèse sur les **négociations avec Bruxelles**. Les chances d'un éventuel retour sur la décision des Britanniques de quitter l'UE sont « maintenant nulles », a estimé l'eurosceptique ministre du Commerce international **Liam Fox**, selon qui l'adoption de la loi a lancé « irrévocablement » la mise en œuvre du Brexit. Pour l'influent député conservateur Jacob Rees-Mogg,

partisan d'un Brexit sans concession, la fin de ce processus législatif houleux signifie que Theresa May pourra poursuivre les négociations avec Bruxelles dans une position « beaucoup plus forte ».

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France



Garanti sans virus. www.avast.com

